

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN, Maire.

Convocation du 17 février 2022

Etaient présents : Mme ASPE Magali, Mme BOISSIE Jacqueline, M. BRUDEY Stéphane, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etait absent représenté : M. BARRETEAU Blaise par Mme BOISSIE Jacqueline

Secrétaire : Mme ASPE Magali

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 20 DECEMBRE 2021**

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

**1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Résultat de l'exercice

Déficit d'Investissement ..... 196 770.86 €  
Excédent de Fonctionnement ..... 98 096.04 €

Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur

**2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Pendant ce point, Mme BOISSIE Jacqueline a été désignée Présidente de séance, à l'unanimité des présents.

Elle a présenté en détail aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune relatif à l'exercice 2021.

Vue d'ensemble :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	567 868.33 €	665 964.37 €
	Section d'investissement	412 141.09 €	215 370.23 €

Reports de l'exercice 2020	Report en section de Fonctionnement (002)		1 680 933.22 €
	Report en section d'investissement (001)		118 497.54 €

TOTAL (réalisations + reports)	980 009.42 €	2 680 765.36 €
--------------------------------	--------------	----------------

Restes à réaliser à reporter en 2022	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	116 081.34 €	47 220.32 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2022	116 081.34 €	47 220.32 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	567 868.33 €	2 346 897.59 €
	Section d'investissement	528 222.43 €	381 088.09 €
	TOTAL CUMULE	1 096 090.76 €	2 727 985.68 €

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil et n'a pas pris part aux votes.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021.

Monsieur le Maire a regagné la salle et a repris la présidence de la séance.

### **3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021**

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **1 779 029.26 €**

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

L'Assemblée a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		98 096.04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif		1 680 933.22 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		<b>1 779 029.26 €</b>
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-78 273.32 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-68 861.02 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>147 134.34 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>1 779 029.26 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		147 134.34 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		1 631 894.92 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

### **4- ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE D'ONDES - VOYAGE SCOLAIRE**

L'école primaire d'Ondes souhaiterait proposer aux élèves un voyage scolaire au Relais du Bois Perché à Aspet pendant 3 jours au mois d'avril 2022. Le coût de ce voyage s'élèverait à 12 601€ pour 72 enfants.

Afin de diminuer le coût de revient aux familles, il a été décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 6000.00 € pour l'année 2022 à la coopérative scolaire d'Ondes.

### **5- REPARATIONS DE DEGATS D'INTEMPERIE - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31**

Suite à la crue des 10 et 11 janvier 2022, la commune d'Ondes a été inondée. Elle a fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle, par arrêté ministériel du 24 janvier 2022.

La société GT Balayage et l'entreprise Spie Batignolles Malet sont intervenues pour le nettoyage de voiries communales et pour la remise en état du parking de la salle Jean Blanc. Le coût de ces travaux s'est élevé à 1890€ HT.

Il a été décidé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du fonds d'urgence pour un montant de 968€.

**6- TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AGRANDISSEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DU RESTAURANT SCOLAIRE ET CRÉATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITÉS MUTUALISÉE - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE ET DE LA REGION OCCITANIE**

Par délibération du 20 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation, d'agrandissement et de mise en accessibilité du restaurant scolaire et de création d'une salle multi-activités mutualisée.

L'Assemblée a décidé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie.

**7- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE**

Il a été approuvé le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 31 août 2022 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle 1).

**8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES A L'ASSOCIATION GRENADE FOOTBALL CLUB**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition avec l'association Grenade Football Club pour le prêt à titre gratuit du terrain d'honneur pour les catégories U6 à U9 les mercredis de 17h30 à 19h00 du 9 mars 2022 au 29 juin 2022.

**9- MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION**

La commune a décidé la mise en œuvre d'une modification simplifiée du PLU pour régulariser une « erreur de plume » en autorisant les nouvelles constructions et extensions mesurées pour les bâtiments à usage d'équipements publics ou d'intérêts collectif au sein de la zone UX.

Le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé de ces motifs et la copie des avis des personnes publiques et associées ont été mis à disposition du public du 10 janvier 2022 au 10 février 2022 inclus pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Le public a été informé, par l'insertion d'un avis de mise à disposition du public, dans l'édition de La Dépêche du 20/12/2021, sur le site internet de la Mairie d'Ondes. Cet avis a également été affiché en Mairie du 24/12/2021 au 10/02/2022 inclus.

Rien n'a été consigné sur le registre durant la mise à disposition du public.

La modification simplifiée n° 4 du PLU a été approuvée en tenant compte des avis des PPA.

**10- REVISION ET APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) DE LA COMMUNE D'ONDES ET DE SON DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Monsieur le Maire expose que la commune d'Ondes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ont été approuvés.

**QUESTIONS DIVERSES**

**TRAVAUX D'URBANISATION RD 29**

Une réunion a eu lieu en présence des services de la Direction des Routes du CD 31, de la Communauté de communes des Hauts Tolosans et de la municipalité concernant le transfert au Département de la déviation d'Ondes et le projet de travaux d'urbanisation que la commune souhaite engager sur l'actuelle RD 29.

Le secteur de Villemur a précisé que le Conseil Départemental n'accepterait le transfert de la déviation qui serait classée en RD 29 qu'à la condition de déclasser la section actuelle de la RD 29 et la classer en voie communale.

### **PROPOSITION ENTRETIEN AIRES DE LOISIRS PAR UNE ENTREPRISE**

Proposition de solliciter l'entreprise SPIRONELLO pour entretenir les aires de loisirs (taille des arbustes, débroussaillage, tonte des espaces de jeux, du terrain de rugby, du terrain de foot) de mars à novembre 2022, soit 12 interventions pour un montant de 7 119.05€ HT.

### **SMOG**

Monsieur le Maire de Castelnau ayant démissionné, un nouveau président devra être élu lors du prochain conseil syndical.

### **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique modifie les obligations des employeurs publics en les obligeant à participer au financement d'une partie de la complémentaire « santé » et « prévoyance » souscrite par leurs agents. Débat sur le mode de participation, le calendrier et les montants.

Ondes, le 22 février 2022

Le Maire,  
André PAVAN

